

Quelle stratégie pour favoriser l'économie circulaire sur votre territoire ?

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

L'économie circulaire offre des leviers concrets d'action locale. Cette formation permet de comprendre le rôle des collectivités et d'identifier des actions immédiatement mobilisables.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Comprendre les enjeux de l'économie circulaire et son rôle dans cette transition
- Intégrer l'économie circulaire dans ses politiques publiques
- Identifier des actions locales possibles en matière d'économie circulaire
- Déterminer son rôle dans le déploiement de ses actions

Description / Contenu

Accueil et introduction

L'économie circulaire : Un levier pour les collectivités locales

- Les fondamentaux de l'économie circulaire
- Le rôle central des collectivités locales dans la transition vers l'économie circulaire

Les 7 piliers de l'économie circulaire : Rôle des élus et exemples concrets

- Approvisionnements durables (achats responsables)
- Eco-conception
- Ecologie industrielle et territoriale
- Economie de la fonctionnalité
- Consommation responsable
- Allongement de la durée d'usage
- Recyclage

Atelier pratique – Quelles actions concrètes pour mon territoire ?

Conclusion et échanges

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

[https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/](https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation)

nos-tarifs-de-formation

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

L'alternance entre apports théoriques et méthodologiques viendra nourrir tout au long de la journée les interrogations des participant.e.s. Le recours aux exemples d'actions entreprises dans les collectivités bretonnes permettra d'illustrer le propos.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Solène BOULENGUER

Consultante et formatrice en transition écologique, cadre de la fonction publique dans le Développement durable et la conduite de projet, j'ai également piloté des démarches d'économie circulaire et j'ai été colistière aux élections municipales de 2014.

Depuis 2007, je travaille sur la sensibilisation aux enjeux du Développement durable et sur les changements de comportements associés. L'humain et la préservation de la Nature sont au centre de mes préoccupations. Je suis convaincue qu'une transition écologique choisie à l'échelle locale est préférable à des dérèglements climatiques subis.

Ma citation favorite : "Agis dans ton lieu, pense avec le monde."

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État